



Extrait du Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'École

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article5>

La lutte contre les discriminations : une approche qui se différencie d'autres logiques des politiques publiques

Date de mise en ligne : lundi 18 février 2013

- La discrimination -

Copyright © Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'École -

Tous droits réservés

Parce qu'elle regarde **les pratiques professionnelles et institutionnelles** au regard du principe d'égalité, l'approche anti-discriminatoire se différencie d'autres logiques [1] :

- ▶ **l'anti-racisme ou l'anti-sexisme** qui placent la question sur le plan de la morale et des idées, et qui cherchent à faire adhérer les élèves à un discours moral hégémonique (type « le racisme, c'est mal » ou « les différences nous enrichissent »). Mais on peut ne pas être raciste sur le plan des convictions, et discriminer en pratique, ou à l'inverse, adhérer à l'idéologie raciste mais ne pas systématiquement discriminer... ;
- ▶ **l'intégration**, qui repose sur la croyance dans une intégrité initiale de la société, perturbée par l'arrivée de « corps étrangers ». Derrière un discours de principe qui fait de l'intégration un processus à double sens, on fait en réalité injonction à ceux qui sont vus comme étrangers ou différents de s'adapter aux normes dominantes. Souvent, ainsi, on charge les publics de la responsabilité d'une « inadaptation » à une "culture" tenue implicitement pour normale ;
- ▶ **l'interculturalité**, qui risque de présupposer l'existence préalable et fixe de « cultures » tenues pour être des propriétés primordiales des individus et des groupes, alors qu'en réalité, les « différences » ne prennent sens que dans des interactions, c'est-à-dire aux moments où l'on produit des différenciations. Au nom de la « rencontre des cultures », on tend souvent à folkloriser certaines coutumes et à assigner aux personnes des rôles ethniques ;
- ▶ **l'égalité des chances**, qui ne s'intéresse que rarement aux mécanismes de production des inégalités, et qui s'oppose en réalité à l'égalitarisme. Qu'il entérine ou non l'idée d'inégalités naturelles (comme dans le discours de Philippe Pétain en 1940) le concept d'égalité des chances promeut une hiérarchie sociale organisée par une logique de concurrence entre les individus et une sélection au mérite.
- ▶ **la promotion de la diversité**, qui est une variante récente du discours sur l'égalité des chances. Elle incite à utiliser les critères illégaux (faciès, sexe...) pour corriger un déficit de représentation formelle des groupes minoritaires dans les positions hautes de la hiérarchie sociale. Appliqué à l'école depuis 2004, ce discours a donné lieu à un investissement sur les segments élitistes du système scolaire (grandes écoles, etc.), au détriment d'un travail sur les processus de discriminations et sur les mécanismes scolaires qui produisent les inégalités.

[\[revenir à la partie précédente\]](#) [\[lire la suite du référentiel\]](#)

[1] [DHUME Fabrice, Racisme, diversité, ethnicité, intégration, discrimination.... Petit lexique historique et points d'ancrage problématiques, revue VEI-Diversité \(HS n°11, septembre 2009\)](#)